

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'instituteur Perçoit au Château de Romainmotier, vingt quatre Quartiers de froment, autant de Meuble trente Deux Quartiers d'avoine mesure de Romainmotier Deux Cent Vingt cinq Poles de Vin Vingt francs en argent et quinze francs pour le loyer d'une maison Ou perçoit encore au Château d'Échalens quinze francs à la place de cinq Charbon de Bois qu'on tiroit du Jorat d'Échalens

atteste N. Willeumier Régent Reformé de Divalley Orjulla le 10 Mars 1799

Pour le Régent d'Échalens et Villards le Terroir.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

1°. Échalens et Villars-le-terroir.

a. Échalens est un Bourg, & Villars le terroir un Village

b. L'un & l'autre, Commune

c. Paroisse d'Échalens, dont Villars, est l'annexe Agence, d'Échalens & de Villars.

d. District d'Échalens.

e. Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

2°. Échalens, dix minutes, Villars-le-terroir une maison à dix minutes de la maison d'École, & trois maisons foraines à 25 minutes. & à 30.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3°. Les 2. ci-dessus nommés;

Les hameaux de Villars sont:

a. Montandrai, distant du lieu de l'école 20 minutes; deux hameaux nommés:

Le Buron, distant 30 minutes.

Villars est éloigné d'Échalens 25 minutes

b. Il n'y a qu'une seule maison de la Commune Réformée qui ait des enfants à envoyer à l'école, & ces enfants sont au nombre de trois; ceux des 2. hameaux ci-dessus les envoient ailleurs.

53/
N° 27.

(2)

4. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9. Durée de l'école chaque jour?

10. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4. Dans le Bourg d' Echallens il y a deux écoles Celle de la Communion Romaine, & celle de la Communion Réformée; cest de celle dernière dont on fait ici la description; il en est de même de Villars.

a. Brétigny, Billy-le-grand, Goumoens, Assen Bioley, Sugnens, Etaignière, Panthiercas Vuarens, Brétigny près Moirons, Morrens Bottens; Lilly-pitel; Les quatre premiers de ces villages sont distans d' Echallens environ deux heures, & les 9 autres, environ une heure.

De Villars & ses hameaux, Sugnens, un quart de lieue de Montandrai, Panthiercas 25 minutes du Bourg.

5. A lire, écrire, la Religion, le chant des Psaumes, l'arithmétique, & en mesure, l'Arithmétique, l'Orthographe depuis quelques tems, aux écoliers qui se distinguent par la Grammaire & la Géographie; mais pour cette dernière science, il manque des Cartes, & de tems en tems.

6. On tient l'école l'hiver & l'été; en hiver elle dure à peu près toute la journée; en été, elle dure à proportion des enfans qui la fréquentent; il y a un congé pendant les mois de...

7. Catéchisme ou A. B. C. Les Psaumes en vers, le Nouveau Testament & la Bible; Pour apprendre de mémoire. Le Catéchisme d' Osterwald, abrégé, des psaumes, un petit recueil de passages, une petite Grammaire française & l'abrégé de la Géographie d' Osterwald.

8. Les réglemens généraux sont ceux fixés pour le pais de Vaud par le ci-devant Etat de Berne; les réglemens particuliers dépendent des Pasteurs, & de l'Instituteur. Ils ont été jusqu'à présent en bon ordre.

9. Les lundis, Mercredis, & vendredis, il y a à Echallens deux écoles par jour; celles du matin durent depuis qu'on voit le jour, jusqu'à onze heures & demi, ou midi; celles du tantôt durent trois heures à trois heures & demi, en hiver. Les Mardis, jeudis, & samedis, il n'y a qu'une école à Echallens & une le tantôt à Villars, si il y a des enfans; ces trois jours il y a encore à Echallens une leçon de deux heures la veille, pour les plus grands écoliers.

10. Les enfans fréquentent les écoles depuis environ six ans jusqu'à ce qu'ils sont admis à la Communion.

11. a. Les Pasteurs font l'examen, auquel assistent quelques députés de la Confraternité. Ils nomment deux des plus capables; si le Bailliif étoit absent, il choisiroit sur ces deux, sinon, on envoie, à l'Inspecteur des églises du Pais de Vaud.

b. De la Vallée du lac de Joux, natif de la Paroisse de Montherond, sur Lausanne.

c. Bastien Raymond

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

v. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. Quarante ans

e. Sept enfans, trois garçons & quatre filles. & lui sixième de la famille de son Père.

f. Vingt & deux ans, passé.

g. Trois ans à la Paroisse de Montherond, huit à Nullicrens sur Morges, un an à Lausanne, & près de onze à Echallens; Les parens sont agriculteurs.

h. En été il travaille du menuisier & tourneur, aime beaucoup la lecture; L'été dernier il a composé deux brochures en dialogues, l'une sur les droits féodaux & l'autre sur les bourgeoisies; ils ont été imprimés; Il a composé un essai sur les moyens de perfectionner l'éducation nationale, qu'il a envoyé à la chambre Administrative du Canton, et quelques autres petits manuscrits.

12. L'école d' Echallens a beaucoup augmenté, dans ce moment dans ce moment, il y en a passé huitante; elle est surchargée.

a. Les garçons & filles ne forment qu'une école.

b. En été il n'y a que les plus jeunes qui fréquentent l'école.

13. a. Il n'y a point de bien fond qu'un mauvais morceau de jardin au nord de la maison qui ne vaut presque rien.

b. de jardin au nord de la maison qui ne vaut presque rien.

14. Les bourgeois & habitans ont droit d'envoyer leurs enfans à l'école & ne payent rien du tout.

15. Le bâtiment d'école, est le même dont une partie sert de logement au second Pasteur, le Régent y a une chambre pour l'école, & son logement, à part. Le bâtiment n'est pas en mauvais état, excepté un plancher qui est tout pourri.

d. Ce bâtiment avait été fourni par le ci-devant Etat de Berne; de sorte que la nation se trouve chargée de la maintenance.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16. La pension de l'Instituteur de la Commune Réformée d'Echallens & de Villars-le-terroir.

A. En argent 112 L. Le ci-devant Etat de Berne donnait 80 L & 12 L pour bois d'affouage.

B. La Commune d'Echallens donne 20 L.

12 Sacs de graines mesure de Romainmôtier, savoir 4 Sacs froment, 4 Sacs mesel & 4 Sacs d'orge.

450 pots de vin, le tout payé par l'Etat de Berne.

La Commune d'Echallens donne, outre les 20 L ci-dessus, une partie de bois ~~comme aux bourgeois~~ & un jardin, de la contenance d'environ un quartier on

notte.

Comme on a pu le voir ci-dessus, l'Ecole d'Echallens est beaucoup trop nombreuse pour un seul maître, qui est en outre chargé de l'Ecole de Villars, & qui est le seul lecteur & Chantre, pour les deux Eglises Réformées d'Echallens & de Villars, ou il doit faire le service chaque Dimanche; de sorte qu'il n'a pas une demi-journée entière à lui, excepté les seuls congés des moissons, & sont bien d'ailleurs, qu'une Ecole de quatre vingt Lignes est trop nombreuse, pour qu'un seul maître puisse suffire les instruire convenablement, & qu'il en est comme sensible. Pour perfectionner cette partie si essentielle de bonheur public, il serait très-nécessaire qu'il y eût à Echallens un sous-maître, ou moins pendant l'hiver pour les plus jeunes enfants. Et comme trois petites écoles par Annemur ne sauraient suffire pour instruire les enfants de Villars on pourrait faire venir à Echallens les trois qui s'y trouvent, leur maison n'en étant éloignée que de 20 minutes. Quant aux hameaux, ils sont plus près, l'un de Sugnons & l'autre de Bantbécia, comme on peut le voir ci-dessus.

Atteste Bastien Raymond

Reformée
Pour le C. Régent d'Assens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

552
N. 28

Assens, ...
Un Village, ...
C'est une Commune, ...
Assens est le chef lieu de la paroisse, qui a son agent, ...
Il n'y a cinq villages qui forment la dite paroisse, ...
d'Echallens, ...
du Canton, ...
Il n'y a point de point de vue, ...
Il n'y a que peu de distance entre les hameaux, qui font le village, ...
C'est Assens, il n'y a point d'hameaux ni de fermes, ...
Il n'y a point d'éloignement, ...
Il n'y a que les enfants Réformés d'Assens, qui sont présentement au nombre de seize,